

Rapport de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2026

Excusés : Shyrleen Müller, Yves Garnier, Regine Ochsner, Sabine Freuler, Emilie Rupp, Daniel Borak, Annick Schneuwly

Participants par Zoom:

Comité: Daniel Leveillé, Noah Crockett, Edwin Berchtold, Kerstin Habegger, Sibylle Hartmann

Membres : Lucia Acquisto, Siria Acquisto, Esther Baur, Roman Blöchliger, Morena Candido, Lynn Gänsicke, vertreten durch Mutter, Irina Giertz, Tabea Giertz vertreten durch Mutter, Ida Giger vertreten durch Mutter, Sabine Giger, Olivia Grobéty, Rebecca Grobéty, Markus Hofer, Marikia Jost, Bettina Keller, Isabel Reinecke, Kaspar Schüpbach, Elsbeth Stamm, Nives Tamarut vertreten durch Mutter, Robert Tamarut, Daniela Tamarut, Bea Widmann, Bethan Yorke vertreten durch Mutter

Membres présents ayant le droit de vote : 22, hors comité directeur

Secrétaire de séance : Sibylle Hartmann

1. Accueil et ouverture de l'assemblée générale

Vérification de la régularité de la convocation :

Les documents relatifs à l'assemblée générale ont été envoyés dans les délais et en bonne et due forme. Des objections ? Non, tout le monde est d'accord.

L'assemblée dispose donc du quorum requis.

2. Élection du scrutateur / de la scrutatrice :

Proposition : Edwin Berchtold, aucune autre proposition.

Vote : Oui : 18

Non : 0

Abstention : 0

Edwin Berchtold est élu scrutateur.

3. Approbation de l'ordre du jour

Des modifications ou des ajouts sont-ils souhaités ? Aucune intervention

Vote : Oui : 15

Non : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est considéré comme approuvé.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2025

Le procès-verbal a été envoyé pour consultation. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Aucune intervention

Vote : Oui : 19

Non : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2025 est considéré comme approuvé.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2025

Le procès-verbal a été envoyé pour consultation. Y a-t-il des questions, des remarques ou des ajouts ? Aucune intervention

Vote : Oui : 21

Non : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2025 est considéré comme approuvé.

6. Rapport annuel du comité (pour information)

Le rapport annuel a été envoyé au préalable. Y a-t-il des questions, des remarques ou des ajouts ?

Aucune remarque ni aucun ajout

7. Comptes annuels 2025

7.1. Présentation : les comptes annuels se soldent au 31 décembre 2025 par une perte de CHF -3419,96, soit la moitié du montant prévu au budget. Fortune au 31 décembre 2025 : 17 767,49 CHF. Les comptes annuels ont été transmis aux membres pour consultation. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Personne ne prend la parole.

7.2. Rapport des vérificatrices des comptes

Le rapport est lu en allemand par Daniela Tamarut et en français par Bea Widmann. Les vérificatrices des comptes proposent d'approuver les comptes annuels.

7.3. Approbation des comptes annuels 2025

Vote : Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 0

Les comptes annuels 2025 sont considérés comme approuvés.

8. Décharge au comité pour l'exercice 2025

Sur la base des comptes annuels approuvés, le comité demande la décharge pour l'exercice 2025. Les vérificatrices des comptes recommandent elles aussi d'accorder la décharge.

Vote : Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 0

La décharge est donnée au comité pour l'exercice 2025.

9. Budget 2026

9.1. Présentation par Edwin Berchtold

Lors de l'envoi du budget provisoire, aucun système de sonorisation externe n'avait encore été pris en compte pour le théâtre de Crissier. Nous en avons besoin pour améliorer la qualité sonore. Il faut compter environ 800 CHF supplémentaires. L'offre correspondante n'a pas encore été reçue. Cela augmente le poste 4510 du budget. Y a-t-il des questions ou des remarques à ce sujet ? Personne ne prend la parole.

9.2. Vote

Vote : Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 0

Le budget 2026 est considéré comme approuvé. Edwin Berchtold est remercié pour son travail consciencieux, précis et correct.

10. Cotisations et frais d'adhésion 2026

Nous proposons que les cotisations pour cette année restent inchangées. Il pourrait y avoir un ajustement pour l'année prochaine en raison de la Swiss IDO (ou SDO) ; nous y reviendrons dans la rubrique « Divers ».

Vote : Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 0

La proposition visant à maintenir inchangées les cotisations pour l'année 2026 est considérée comme adoptée.

11. Élections

11.1. Élection des vérificateurs/vérificatrices des comptes

Après de nombreuses années d'activité au sein de l'association, Bea Widmann ne se représente pas. Nous la remercions très chaleureusement pour tout le travail qu'elle a accompli pour SwissTap. Daniela Tamarut a été élue l'année dernière pour un mandat de deux ans et n'a donc pas besoin d'être réélue. Un grand merci également à elle pour son engagement. Nous proposons Sabine Giger pour remplacer Bea Widmann. Elle est mère de famille et travaille depuis longtemps au studio de danse Borak, où elle intervient également en tant qu'assistante lors des championnats.

Élection de Sabine Giger: Oui : 20

Non : 0

Abstentions : 0

Sabine Giger est élue vérificatrice des comptes pour deux ans.

11.2. Élection du comité

Le comité sortant se présente pour un nouveau mandat d'un an. Le comité propose un renouvellement complet. Y a-t-il des objections ? Personne ne prend la parole.

Élection du comité : Oui : 20

Non : 1

Abstentions : 0

Le comité est considéré comme élu dans son ensemble pour un nouveau mandat d'un an.

11.3. Élection de la présidence

Sibylle et Kerstin se représentent pour un nouveau mandat d'un an en tant que coprésidentes. D'autres propositions ? Aucune.

Le comité propose un renouvellement complet. Aucune objection.

Élection de la coprésidence : Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 0

La coprésidence est considérée comme élue pour une année supplémentaire.

11.4. Élection des membres d'honneur René Fürstenfeld, Yves Garnier (membres fondateurs) et Fabrice Martin

Edwin : Yves et René sont les membres fondateurs. Ce sont les seuls membres fondateurs qui font encore partie de SwissTap aujourd'hui, mais qui n'ont pas encore reçu le titre de membre d'honneur.. René tenait une école à Zurich et s'est engagé pendant de nombreuses années pour SwissTap ; Yves a enseigné à Genève et s'est également investi pour l'association.

Nous proposons à nouveau un vote global. Aucune objection.

Vote : Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 0

René Fürstenfeld, Yves Garnier et Fabrice Martin sont élus membres d'honneur.

12. Statuts et règlements révisés

12.1. Présentation

Sur mandat de l'AG 25. Dans l'ensemble, les statuts sont très bons. Quelques ajouts et précisions ont dû être apportés. La durée de l'exclusion n'était pas claire, c'était un point important. Nous estimons qu'il n'est pas judicieux de définir une durée fixe. La précision apportée est désormais que l'AG déciderait de la durée en cas d'exclusion. Un autre point important était que l'AG puisse se tenir en mode hybride, sur place ou en ligne. Les autres modifications étaient plutôt d'ordre cosmétique et nous partons du principe que vous avez tout lu. Y a-t-il des questions ou des ajouts ?

Roman Blöchliger : selon l'article 5, les donateurs seraient exclus de l'AG et du vote, car la phrase « Ils peuvent assister à l'assemblée générale avec voix consultative, mais n'ont ni droit de vote ni droit d'éligibilité » est supprimée. Roman regretterait de ne plus être admis à l'AG en tant que donateur. Selon Kerstin, on ne peut pas tirer cette conclusion inverse. La disposition n'a pas sa place à l'article 5 et devrait être intégrée à l'article 8. Ils peuvent néanmoins participer à l'AG. La section 8 pourrait être modifiée de manière à ce que les membres actifs, les membres passifs et les donateurs puissent participer à l'AG.

Décision relative aux statuts : adoption avec ajout à l'article 8, alinéa 1, comme suit : « Les membres passifs peuvent assister à l'assemblée générale avec voix consultative, mais n'ont pas le droit de vote ni d'éligibilité ».

Vote : Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 0

Les statuts révisés sont considérés comme approuvés.

Quelques ajouts ont également été apportés au règlement. Le projet a été envoyé aux membres. Y a-t-il des questions ou des ajouts ? Personne ne prend la parole.

Règlement :

Vote : Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 0

Le règlement révisé est considéré comme approuvé.

Les statuts et le règlement entreront en vigueur le 22 mars 2026.

13. Affaires 2026

Souscription d'une assurance de protection juridique

Information de Kerstin : L'assurance ne nous aurait pas été d'une grande utilité dans l'affaire judiciaire relative au téléchargement de musique 2024/25. Les couvertures proposées auraient été plafonnées à 5 000 francs pour les conseils juridiques, pour une prime annuelle comprise entre 900 et 1 300 francs selon le prestataire.

Le comité propose de ne pas souscrire d'assurance de protection juridique.

Oui : 19

Non : 0

Abstentions : 1

Il est décidé de ne pas souscrire d'assurance de protection juridique.

13.1. Championnats suisses / Championnats du monde : les Championnats suisses auront lieu les 5 et 6 septembre ; pour les Championnats du monde, veuillez réserver à l'avance. Les dates sont disponibles dans l'agenda.

13.2. Spectacle : un spectacle aura de nouveau lieu cette année. Olivia Grobéty vous informe : un e-mail a été envoyé à tous les professeurs. Des vidéos seront envoyées avant les vacances d'été pour permettre un apprentissage autonome. Les formulaires d'inscription seront distribués par les enseignants et devront être renvoyés signés avant le 1er juin 2026. Un week-end à Nyon les 19 et 20 septembre, un autre à Bâle les 26 et 27 septembre. Ces deux week-ends de répétition auront lieu dans une salle de sport. Ensuite, révision dans les écoles et en autonomie. Les week-ends sont obligatoires pour tous. Niveaux juniors et adultes. Possibilités d'hébergement à Nyon et à Bâle dans les écoles respectives.

13.3. SYC : max. 2 week-ends après les Championnats du monde

14. Divers (pour information)

14.1. Informations de la SDO : L'IDO a décidé que Swiss IDO change de nom et supprime « IDO » de son intitulé. Nouveau nom : Swiss Dance Organisation ou SDO. L'assemblée des délégués s'est tenue il y a deux semaines. Kerstin et Sibylle y étaient présentes. Informations importantes : Les cotisations des fédérations sont augmentées à 400 CHF (augmentation de 200 CHF) par an.

Les licences seront augmentées de 5 CHF pour atteindre 15 CHF en 2027. Cette augmentation dépend de l'adhésion de la SDO à Swiss Olympic. Si oui, les frais de licence resteront à 10 CHF ; si non, ils seront augmentés à partir de janvier 2027.

Malgré nos objections tant contre les cotisations des fédérations que contre l'augmentation des frais de licence, l'augmentation a été approuvée.

Procédure d'adhésion de la SDO à Swiss Olympic. Le vote aura lieu en novembre. Si la demande d'adhésion est approuvée, les sous-fédérations bénéficieront d'un soutien financier. Le montant de ce soutien n'est pas encore connu. Les élèves talentueux pourraient demander la Swiss Olympic Talentcard, dont ils ont besoin pour bénéficier d'aides et être admis dans les gymnases sportifs ou les écoles secondaires sportives.

14.2. Agenda sur le site web de SwissTap : merci de signaler tous les événements !

14.3. Procédure de sélection pour divers événements (Swiss Dance Award, SDO Dance Gala)

Information de Sibylle : en principe, c'est le classement du dernier championnat suisse qui détermine quelles écoles ou quelles personnes sont sollicitées pour un événement. Dans un deuxième temps, on demande qui a le temps et l'envie de participer.

14.4. Date de l'assemblée générale ordinaire 2027 : probablement le 14 mars 2027

Remerciements à Annick

Annick Schneuwly a quitté ses fonctions au sein du comité directeur de SwissTap à la fin de l'année 2025. Nous tenons à profiter de cette occasion pour la remercier encore une fois chaleureusement pour son engagement envers SwissTap, même dans les moments difficiles. Le comité directeur lui a déjà remis un cadeau au nom de SwissTap en signe de reconnaissance.

Nous accueillons très volontiers les sponsors, même les plus modestes ! N'hésitez pas à faire de la publicité dans votre entourage. Peut-être que quelqu'un serait intéressé par l'utilisation du championnat comme plateforme publicitaire et souhaiterait ainsi soutenir notre fédération.

Clôture

Nous remercions tous les membres pour leur participation, leur confiance et leur collaboration engagée.

L'assemblée est donc levée à 11h55 !

Secrétaire de séance

Sibylle Hartmann